

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 27/11/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 27/11/20
Affichage le : 17/12/20
Transmission préfecture le : 14/12/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20201211-lmc1118639-DE-1-1
Du : 14/12/20
Délibération exécutoire le : 17/12/20

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 décembre 2020

**POLITIQUE C03 COLLÈGES PUBLICS ET PRIVÉS, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
PROPOSITION D'OUVERTURE DU NOUVEAU COLLEGE ET FERMETURE
DES COLLEGES CEZANNE ET CHENIER DE MANTES-LA-JOLIE**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles L213-1 et suivants et L421-1,

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et notamment son article 81,

Vu l'avis du Conseil d'administration de l'Etablissement public local d'enseignement Chénier du 29 septembre 2020,

Vu l'avis du Conseil d'administration de l'Etablissement public local d'enseignement Cézanne du 1^{er} octobre 2020,

Vu l'avis du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 12 octobre 2020,

Vu l'avis du Comité technique en date du 3 décembre 2020,

Vu l'annexe à la présente délibération,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Sa Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sport entendue,

Considérant la nécessité d'engager une démarche visant à consolider l'offre éducative de l'actuel secteur Cézanne-Chénier à Mantes-la-Jolie en agissant simultanément sur les conditions matérielles d'accueil des élèves et en faveur de leur réussite,

Considérant que cette démarche implique de proposer à Monsieur le Préfet du Département des Yvelines la fermeture des deux collèges Chénier et Cézanne et l'ouverture d'un nouveau collège sur la commune de Mantes-la-Jolie,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Propose à Monsieur le Préfet du Département des Yvelines de prononcer par arrêtés la fermeture et la désaffectation des biens immobiliers des collèges Cézanne et Chénier de Mantes-la-Jolie et l'ouverture du nouveau collège de Mantes-la-Jolie pour la rentrée scolaire 2021.

Décide que le secteur de recrutement du nouveau collège correspond à la fusion des secteurs actuels des collèges Cézanne et Chénier et est constitué des rues figurant dans le tableau annexé à la présente délibération.

Rappelle que l'affectation individuelle des élèves étant du ressort de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale, Mesdames et Messieurs les principaux des collèges sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 11 décembre 2020

PROPOSITION D'OUVERTURE DU NOUVEAU COLLEGE ET FERMETURE DES COLLEGES CEZANNE ET CHENIER DE MANTES-LA-JOLIE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (41) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Janick Géhin, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absent excusé (1) : Pierre Fond.

Procurations (5) : Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capiiaux, Elisabeth Guyard à Jean-Noël Amadei, Didier Jouy à Josette Jean, Elodie Sornay à Karl Olive.